

PANNEAU RADIANT CATALYTIQUE CAT-RAY® TYPE 10 ET 3

Installation - Exploitation





Table des matières

1. Pose et installation	3
2. Destination.....	4
3. Régulation	4
4. Alimentation électrique	4
5. Transport	4
6. Emplacement.....	4
7. Renouvellement d'air dans la halle.....	5
8. Recommandations	5
9. Schéma de l'appareil	5
10. Branchement gaz.....	6
11. Branchement électrique.....	7
12. Mise en service.....	9
13. Phases de fonctionnement	9
14. Matériel fourni par le fabricant.....	10
15. Maintenance	10
16. Remarques importantes.....	11

REGLEMENTATION :

- L'installation doit être conforme aux normes en vigueur dans le pays et doit être exécutée par un professionnel qualifié. Pour la Suisse voir annexe A
- L'usage est proscrit dans les locaux dont l'air ambiant contient des vapeurs corrosives dont la combinaison avec des vapeurs d'eau provoque la détérioration d'appareils.

LIMITE DE GARANTIE :

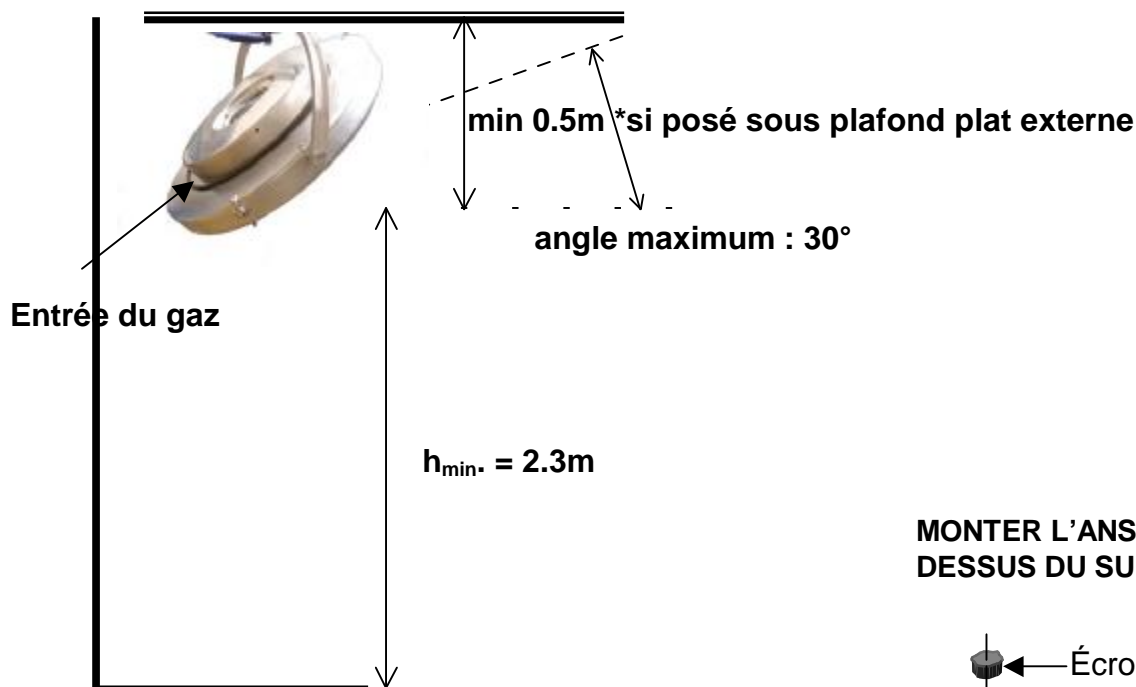
- La garantie n'est appliquée que pour une utilisation en chauffage de locaux ou de place. Elle n'est pas applicable en cas d'utilisation spécifique de process.
- La garantie n'est pas appliquée si les appareils ne bénéficient pas des protections suffisantes vis à vis des intempéries.
- La garantie n'est pas appliquée lors d'utilisation dans des ambiances comme décrit sous « réglementation ».
- La garantie n'est pas appliquée si les appareils sont manipulés ou stockés dans de mauvaises conditions.



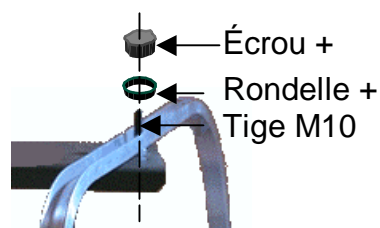
- Toute modification de l'appareil non autorisée par le fabricant, ainsi qu'une utilisation non conforme aux présents instructions entraîne la nullité de la garantie

1. Pose et installation

CAT-RAY 10



**MONTER L'ANSE AU
DESSUS DU SUPPORT**



CAT-RAY 3



Hauteur au sol = min 1.5 m en position horizontale ou inclinée

Pas d'indication particulière pour position verticale.

Une grille de protection est systématiquement installée pour les appareils posés au dessous de 2m.

Données techniques :

Type	Puissance thermique (kW)	Injecteur pour gaz naturel H , 20 mbar	Injecteur pour Propane ; 37 mbar
CAT-RAY 3	3,00	Ø 1.50 mm	Ø 1.04 mm



CAT-RAY 10	5,00 – 9.20	Ø 2.80 mm	Ø 1.72 mm
------------	-------------	-----------	-----------

2. Destination

Les panneaux radiants catalytiques RADIAMON CAT-RAY 10 sont destinés principalement au chauffage de halles industrielles ou publics, de sport, de stockage, d'élevage, de serres et de garages. Les RADIAMON CAT-RAY 3 sont destinés principalement pour les bas plafonds, pour les terrasses, vérandas, les jardins particuliers, les petits ateliers etc..

3. Régulation

La régulation des appareils RADIAMON s'effectuent à deux niveaux :

- par un tableau de contrôle et de régulation, ou manuellement.
- par la platine électronique équipant chaque appareil.

4. Alimentation électrique

L'alimentation électrique doit être pourvue d'un fusible de type retardé (Type T).

Le système interne ne nécessite aucun réglage.

5. Transport

Lors de transport, l'appareil est équipé d'un emballage de protection de la surface catalytique. Cette protection ne doit être retirée qu'après installation définitive de l'appareil.

6. Emplacement

Pour la sécurité, il faut respecter les distances suivantes :

	Type 10	Type 3
Objets et matériaux combustibles et inflammables	Axiale minimale = 2 m	Axiale minimale = 1 m
	Radiale minimale = 0.6 m	Radiale minimale = 0.3 m
Objets autres :	Axiale minimale = 1 m	Axiale minimale = 0.5 m
	Radiale minimale = 0.3 m	Radiale minimale = 0.3 m

- La surface catalytique de rayonnement ne doit pas être obstruée.



* Il est possible de monter les appareils RADIAMON dans un faux plafond, si la distance en dessus de celui-ci est supérieure à 0.7 m.

7. Renouvellement d'air dans la halle

Renouvellement d'air m³/h :

20 x puissance installée (conseillé)

10 x puissance installée : norme CE (EN 13410 : 1999)

8. Recommandations

Les conduites d'alimentation de gaz ne doivent pas être exposées au rayonnement de l'appareil afin d'éviter leur surchauffe.

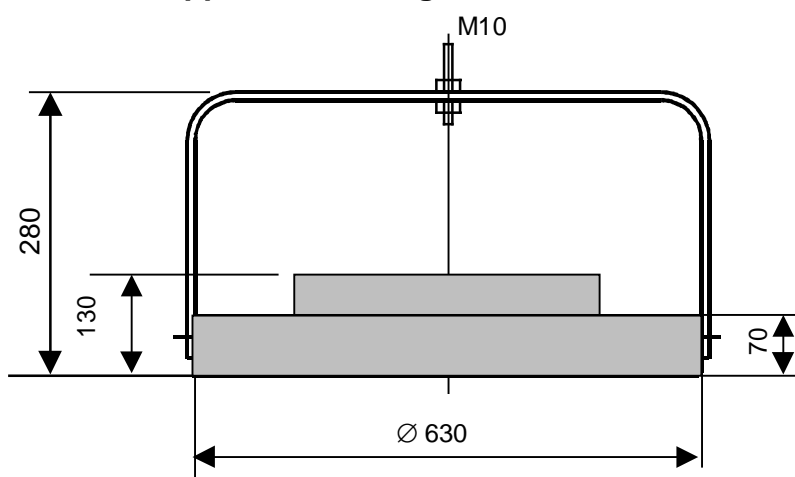
La pose d'un flexible de raccordement est vivement conseillée, surtout si l'on souhaite pouvoir conserver la possibilité de régler ultérieurement la direction et l'angle de rayonnement de l'appareil. Ce flexible doit répondre aux normes en vigueur.

Entre la conduite de gaz et le flexible de raccordement, il convient d'installer une vanne ¼ de tour afin de permettre la dépose individuelle des appareils pour révision ou contrôle.

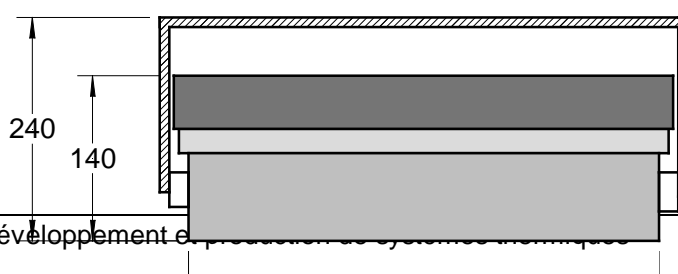
Un filtre est installé à l'entrée gaz de chaque appareil. Si un deuxième filtre est installé en amont, il convient de vérifier que les pertes de charges cumulées ne réduisent pas la puissance du générateur.

9. Schéma de l'appareil

CAT-RAY 10 : Poids de l'appareil : 10 kg



CAT-RAY 3 : Poids de l'appareil : 8.5 kg





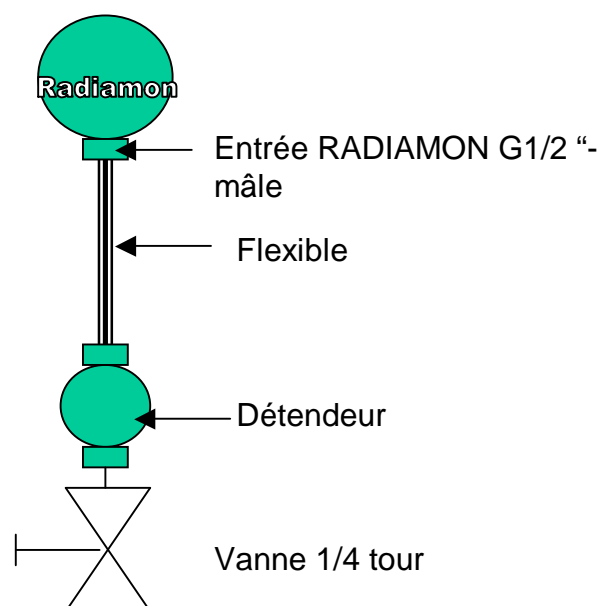
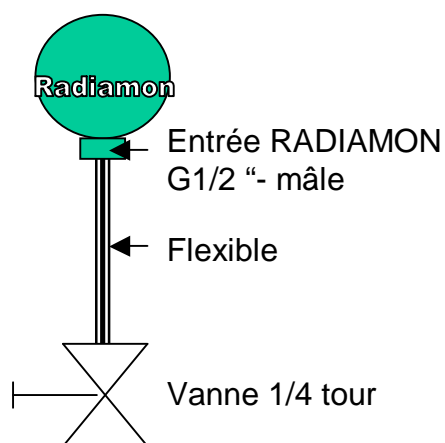
10. Branchement gaz

Chaque appareil est muni d'une étiquette qui indique le type de gaz, la puissance calorifique, l'année de fabrication et le numéro d'identification.

Tableau des pressions en fonction des pays :

Pression		AT	BE	DK	DE	CH	FR	GB	NL	SE
mbar										
50	P	X			X				X	
30	P								X	
37	P		X			X	X	X		
29	PB									
25	GN		X				X		X	
20	GN	X	X	X	X	X	X	X		X

P=Propane ; GN=Gaz naturel ; PB= Propane/Butane





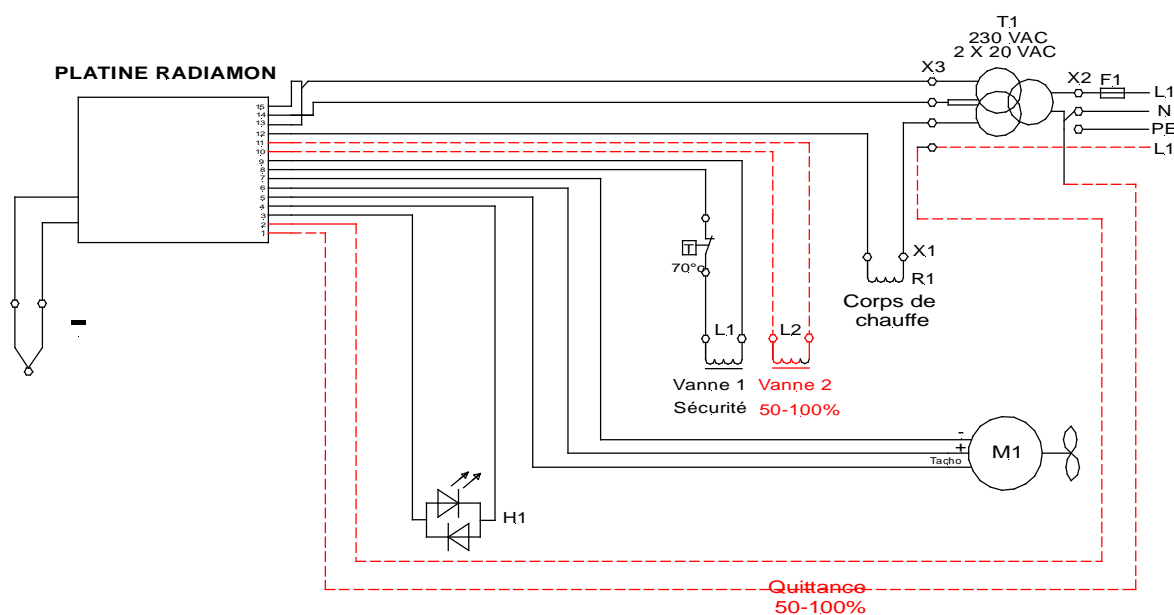
11. Branchement électrique

Pour CAT-RAY 10 : Câble d'alimentation = 4 x 0.75 mm²

Pour CAT-RAY 3 : Câble d'alimentation = 3 x 0.75 mm²

Branchement interne :

Striés seulement pour
type CAT-RAY 10



CAT-RAY 10
Bleu (neutre)
Noir (Alimentation)
Brun (Régulation)
Jaune/Vert (Terre)

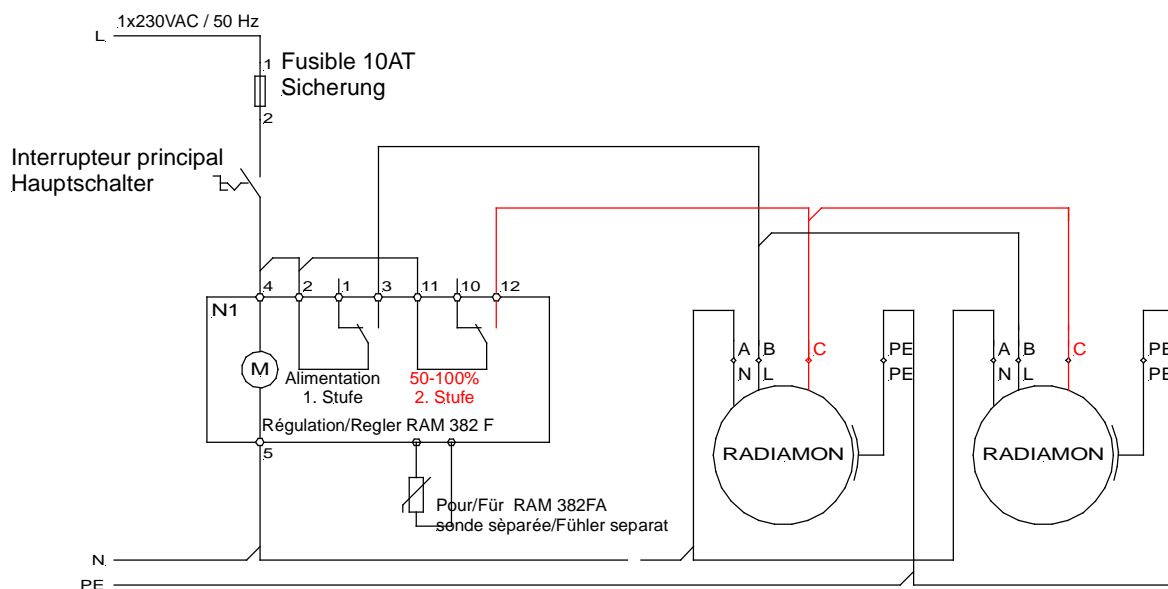
CAT-RAY 3
Bleu (neutre)
Brun (Alimentation)
Jaune/Vert (Terre)



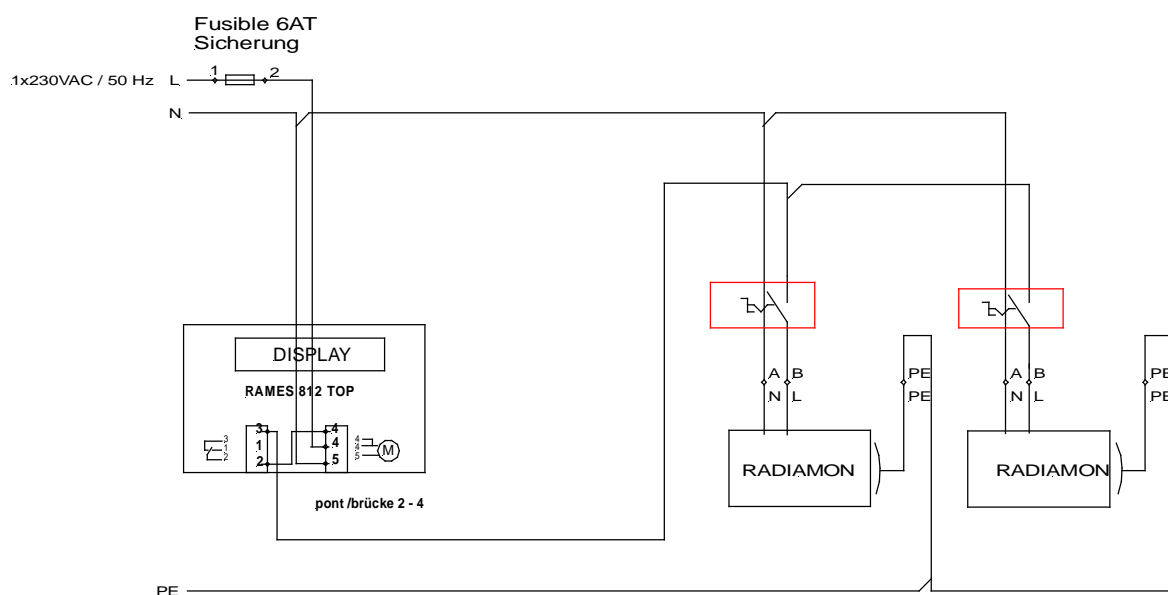
Thermostat d'ambiance :

pour 1 à 10 appareils Pour un nombre supérieur, il convient de prévoir des relais

RAM 817 TOP : pour type CAT-RAY 10



RAM 812 TOP : pour type CAT-RAY 3





12. Mise en service

- Ouvrir la vanne d'alimentation de gaz.
- Brancher l'alimentation électrique.

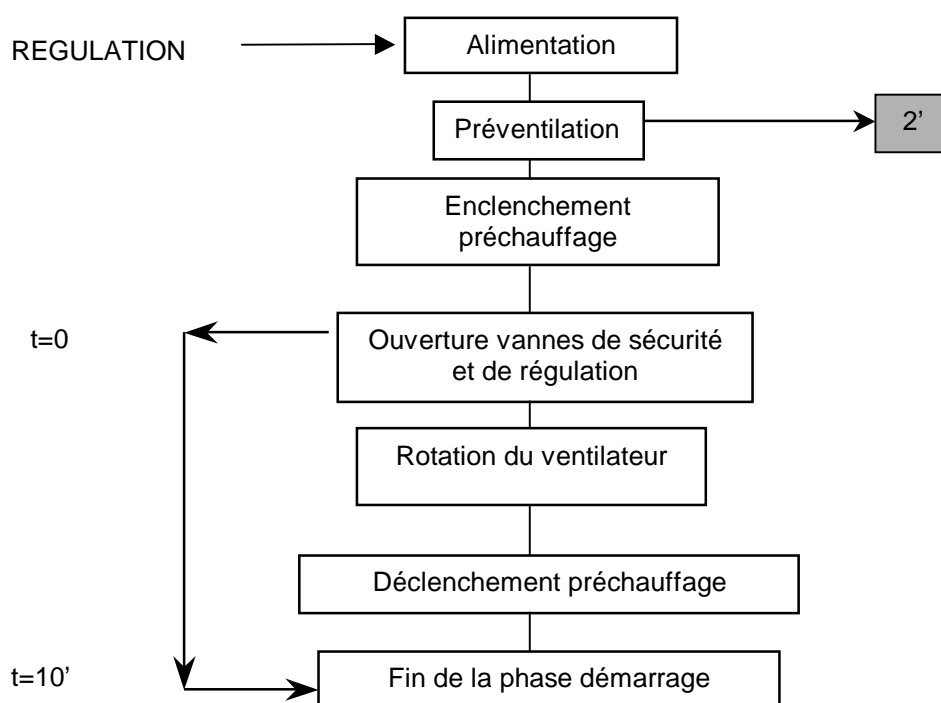
Chaque appareil est régulé par une carte électronique, qui surveille la bonne marche de l'appareil.

Une diode lumineuse (001055) indique le fonctionnement de l'appareil :

- CLIGNOTANT VERT = Phase de démarrage sous préchauffage électrique.
- VERT = Marche normal
- CLIGNOTANT ROUGE = Panne.
- CONTINU ROUGE = Temps de fonctionnement a dépassé 5000 heures.

Les composants de la cellule catalytique sont stabilisés après 30 à 50 heures de fonctionnement. Aucun réglage n'est nécessaire à la fin de cette période.

13. Phases de fonctionnement





14. Matériel fourni par le fabricant

Appareil de chauffage complet, soit .

- Panneau radiant catalytique, CAT-RAY type 10 ou 3, spécifique au gaz et à la pression demandée.
- Anse de suspension, permettant l'orientation et l'inclinaison de l'appareil.

Hors fourniture : (sur demande)

- Système de régulation (thermostat) avec schéma électrique détaillé ¹.
- Détendeur (pour gaz naturel: art. 001182; pour propane: art. 001248)
- Flexible 1m (article 001127), vanne ¼ (article 001315)
- Équerre de maintien 30° (article 001317)
- Une grille de protection (article 001325) (article 001415 pour CAT-RAY 3)
- Un chariot mobile (article 001424)

Matériel fourni par l'installateur :

- Dispositif de fixation en plafonnier ou contre une paroi.
- Éventuellement : une vanne magnétique principale avec ou sans pressostat.
- Selon les cas : système de ventilation artificielle avec contrôle par le tableau de régulation ou par sonde hydrostatique.

15. Maintenance

La maintenance des appareils RADIAMON est assurée par les monteurs ou installateurs agréés, le changement de la cellule catalytique peut être effectuée par le client.

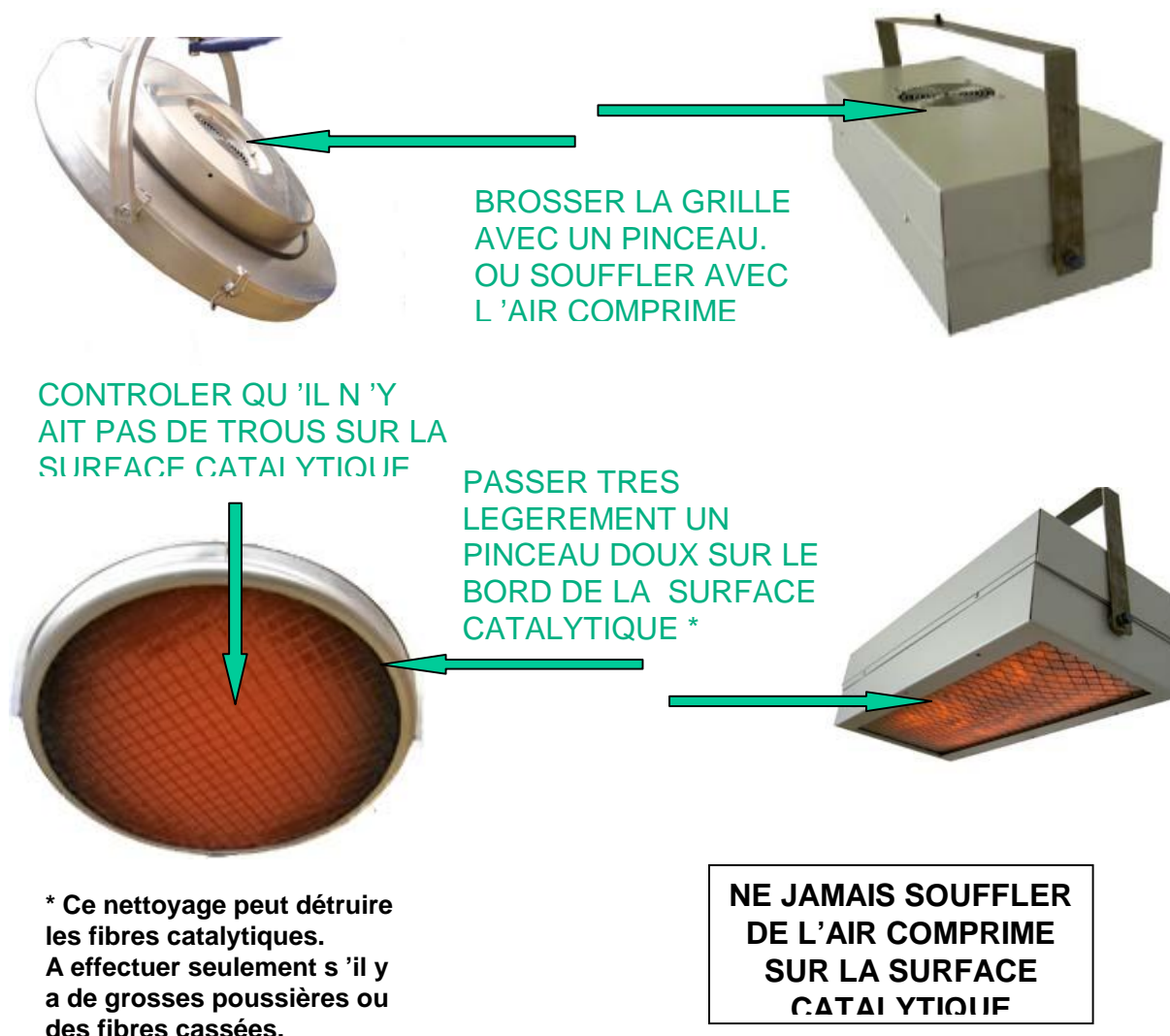
Un nettoyage minimum doit être entrepris normalement une fois par année par le client ou son représentant. Voir page suivante.

Dans les cas de très forte concentration de poussière, ce nettoyage doit être effectué plus fréquemment.

¹RADIAMON ne peut garantir le bon fonctionnement de ses appareils en cas d'utilisation de régulations autre que celles préconisées par RADIAMON ou ses représentants.



NETTOYAGE ANNUEL MINIMUM



16. Remarques importantes

- Le tamis catalytique est particulièrement délicat, il doit être protégé des contacts, des chocs et des projections d'eau ou d'air.
- Les appareils doivent être installés de manière à ce qu'il n'y ait aucun risque d'inflammation d'objets et qu'ils soient hors de portée des enfants ou d'animaux.
- Ne pas installer les appareils RADIAMON en présence de fortes concentrations de chlore.



NE PAS GICLER LA SURFACE CATALYTIQUE AVEC DE LA LAQUE OU DE LA PEINTURE.

ANNEXE A (valable pour la Suisse uniquement)-

Les directives suivantes sont à prendre en considération lors du montage et de l'installation :

Directives Gaz SSIGE G1 (2002)

Directives GAZ SSIGE G5 (1997)

Directives CFST No 1942 : Gaz liquéfié, partie 2

(CFST : Commission d'examen Fédérale de coordination pour la sécurité du travail)

Prescriptions de l'AEAI

Crée le 29.09.2003, cha